



Service Urbanisme
EG/ADO/BO
Affaire suivie par : M. OLIVIER
Tél. : 01 49 61 33 56
Courriel : benoit.olivier@ville-ablonsurseine.fr

REGION ILE DE France
Madame Valérie PECRESSE
Présidente de la Région Île de France
93400 SAINT OUEN

Ablon-sur-Seine, le 14 mars 2024

Objet : Contribution de la commune d'Ablon-sur-Seine (94480) à l'enquête publique relative au projet de Schéma Directeur de la Région Île-de-France-Environnemental (SDRIF-E)

Partie 1 : Opposition au projet de port HAROPA et de plate-forme multimodale sur les rives de Vigneux-sur-Seine et opposition au projet de franchissement de Seine entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver ci-après la contribution de la commune d'Ablon-sur-Seine dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Île-de-France-Environnemental (SDRIF-E). Cette contribution sera divisée en trois parties distinctes en fonction de leur objet pour faciliter la prise en compte de leurs enjeux par les commissaires enquêteurs :

1. Opposition au projet de port HAROPA et de plate-forme multimodale sur les rives de Vigneux-sur-Seine et opposition au projet de franchissement de Seine entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons,
2. Règlements du trafic aérien de l'aéroport d'Orly : Extension du couvre-feu,
3. Demande de prolongation de la ligne 18 du Grand Paris Express.

De prime abord, il est noté la qualité du travail de fond réalisé pour l'élaboration de ce projet de SDRIF-E. Nous savons que le succès d'un document de grande importance comme le SDRIF-E tient dans la qualité de son élaboration en co-construction avec tous les acteurs de la Région et notamment les communes. Ainsi, je vous prie de trouver ci-après la première partie de l'avis de la commune d'Ablon-sur-Seine relatif à l'opposition contre le projet de plate-forme industrielle et de port fluvial porté par Haropa ainsi que contre le projet de franchissement de Seine afférent.

« Maintenir et renforcer le potentiel multimodal du site de Vigneux-sur-Seine (91) » : Le spectre d'un développement industriel sur une des plus belles rives de Seine de la Région

Sur le document « Conforter l'attractivité économique » le site naturel de Vigneux-sur-Seine (91), face à Ablon-sur-Seine (94), fait figurer une zone indiquée « maintenir et renforcer le potentiel multimodal du site ». Ce zonage représente le secteur de la Saussaie des Gobelins et de l'Île Brune sur les rives de Vigneux-sur-Seine. En effet cet espace naturel préservé est l'assiette désignée d'un projet de port industriel mené par HAROPA PORT.

Ce projet viendrait défigurer les rives de la Seine au droit d'Ablon-sur-Seine en détruisant des espaces naturels aujourd'hui protégés, en apportant des nuisances supplémentaires à la frontière entre l'Essonne et le Val-de-Marne.

Un projet de port industriel dévastateur pour l'environnement

Ce projet s'inscrirait en contradiction avec toutes les politiques publiques d'environnement – Territoire, Département, Métropole, Région, Etat et Communauté Européenne – **qui s'accordent pour reconnaître l'urgence climatique comme première priorité de l'Humanité**. Il conduit en effet :

- **À la destruction et à l'artificialisation de plus de 50 ha de zones humides et d'espaces naturels classés N** dans un territoire où l'urbanisation a depuis les trente glorieuses fait payer un lourd tribut à l'environnement et à la qualité de vie des populations.
- **À la déforestation de 30 ha environ en bordure de Seine et à la perturbation voire à l'effondrement de la biodiversité locale**, par des constructions et des utilisations des sols et de l'eau incompatibles avec le développement et le respect du biotope qui existe aujourd'hui. Il a notamment été repéré sur le secteur des essences végétales rares et des espèces d'oiseaux protégées dont une dizaine présentent des enjeux de conservation forts.
- **Un bilan carbone intolérable** dû aux travaux de construction pharaoniques nécessaires (transformation du relief, création du port, artificialisation des sols, construction des bâtiments et des installations...), aux opérations industrielles sur le site pendant les dizaines d'années de la durée de vie du port ainsi qu'au supplément de trafic routier régional de poids lourds.
- **À la destruction d'un des derniers paysages naturels des rives de Seine en Ile-de-France**. La qualité inégalée de ce point de vue presque champêtre à proximité de Paris est une richesse inestimable pour les riverains qui vivent ou circulent sur ces bords de Seine. C'est un patrimoine naturel qu'il nous appartient de préserver et que le SDRIF-E peut contribuer à sanctuariser.

Un développement qui aggraverait les risques d'inondation :

Il faut rappeler que l'emprise de ce projet se situe sur des zones d'expansion de la Seine en cas de crue, sur des terres protégées à usage principalement agricole aujourd'hui. Un aménagement et une artificialisation même partielle des sols contribueraient à **aggraver les conséquences des prochaines crues**. On sait que le dérèglement climatique multipliera les épisodes de montées des eaux et il est de notre responsabilité de renforcer la résilience de nos populations, et en aucun cas de faire disparaître les dispositifs de protection existants.

Des nuisances insupportables pour les riverains

En tant que riverains et en tant qu'élus soucieux de la santé et de la qualité de vie de nos administrés, **nous devons empêcher les nuisances qui ne manqueront pas de résulter d'un tel projet, implanté à 300 m des habitations :**

- Bruit résultant des manutentions sur le port, notamment pour les matériaux de construction.
- Bruit des péniches manœuvrant sur la Seine à quelques dizaines de mètres des habitations pour entrer et sortir du port.

- Pollution de l'air par les machines, la poussière et les véhicules et pollution de l'eau par le fret fluvial et l'activité industrielle.
- Création de nouveaux risques technologiques liés à des infrastructures dangereuses et aggravation du risque d'inondation.

La commune d'Ablon est déjà sinistrée par la zone inondable sur les deux tiers de sa superficie, deux réseaux de canalisations d'hydrocarbure sous pression « TRAPIL » et surtout les nuisances sonores et la pollution de l'aéroport d'Orly qui impactent jusqu'à l'espérance de vie des habitants.

Ces nouvelles nuisances viendraient s'y additionner de manière injuste et insupportable pour notre population qui se retrouverait une nouvelle fois sacrifiée et condamné au statut de « territoire servant » pour des intérêts économiques tiers. **Le SDRIF-E doit au contraire permettre aux communes de la Région de retrouver une attractivité propre et un cadre de vie agréable en sortant de leur rôle de « commune dortoir ».**

Une activité industrielle aux conséquences inacceptables :

Ce port industriel serait destiné à alimenter une plateforme logistique régionale, au transport de matériaux de construction, et à une installation de production d'hydrogène pour alimenter l'aéroport d'Orly.

Les premières évaluations tendent à démontrer que cette usine d'hydrogène ne saurait respecter les réglementations de protection de l'environnement et de sécurité, le développement reposerait donc principalement sur les matériaux de construction, une activité particulièrement génératrice de nuisances pour les environs : pollution de l'air et de l'eau, bruit, trafic poids lourds...

Une addition de trafic routier dans un secteur déjà saturé :

Si le principe de favoriser le transport fluvial n'est pas critiquable, il faut reconnaître que la création d'un port « multimodal » à vocation régionale introduit localement une concentration de trafic routier, et de poids lourds en particulier, dans une région déjà saturée (pont de Villeneuve-le-Roi, traversée RN6 de Villeneuve Saint-Georges, etc...). Un rapport de la Cour des Comptes sur HAROPA (S 2016-1537 de juin 2016 sur Port Autonome de Paris, page 44) souligne d'ailleurs que le projet de port de Vigneux n'est pas viable sans nouveaux débouchés routiers. **Ici encore le projet s'oppose aux priorités environnementales que le SDRIF-E s'attache à défendre.**

Un nouveau franchissement de Seine en contradiction avec les enjeux environnementaux :

L'ampleur de ces infrastructures industrielles et l'absence de voies de circulation routière vers le Nord et notamment le pôle Orly-Rungis pourrait poser rapidement problème et un franchissement de Seine envisagé entre Athis-Mons et Vigneux offrirait ce débouché routier indispensable. Présenté à l'origine comme une desserte locale réservée aux circulations douces et aux transports en commun destinée à soulager le pont de Villeneuve-le-Roi, ce vieux projet serait alors transformé en un viaduc monumental reliant la RN6 à la RN7 au niveau d'Orly, puis à terme à l'A6. Ce nouvel axe stratégique drainerait un trafic supplémentaire (dont celui du port de Vigneux) qu'il déverserait au niveau d'Orly, dans une zone déjà saturée, paralysant les hauts d'Athis et par là toute une partie du Territoire. Aéroport de Paris n'est à notre connaissance pas favorable au projet, en raison des risques d'engorgement des accès routiers d'Orly. Le franchissement de Seine indiqué dans le document du SDRIF-E fait craindre une utilisation industrielle de la nouvelle infrastructure routière qui ne permettrait pas le désengorgement des voies de circulations existantes mais qui au contraire emboliserait

d'avantage les axes existants. **Le SDRIF-E ne doit pas concourir à la réalisation de ce type de franchissement** et au contraire il doit permettre la préservation et la mise en valeur de ce secteur naturel.

Il est ainsi demandé la suppression dans le projet de SDRIF-E du franchissement de Seine envisagé entre les communes de Vigneux-sur-Seine et d'Athis-Mons.

Pour des choix donnant priorité à l'environnement, contre l'irréversibilité de décisions à court terme.

Au niveau de l'Île-de-France, l'action en faveur de l'environnement doit être reconnue comme prioritaire.

Il ne faut pas que des actions contraires, prises au nom du logement, des transports ou de l'activité économique contredisent la priorité environnementale parce que les effets de ces actions contraires sur le climat, sur l'environnement, sur la santé des populations, sur le patrimoine naturel seront irréversibles.

Un développement industriel contraire aux objectifs de la Région Île-de-France

« **L'aménagement du territoire et l'environnement** » est une des principales compétences exclusives de la Région, incluant notamment le développement rural et urbain, le plan régional pour la qualité de l'air, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires qui fixe les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports.

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** et la protection de la **trame verte et bleue** garantissent le respect des objectifs de biodiversité et de restauration des continuités écologiques portées par la Région.

Le projet de port HAROPA est manifestement incompatible avec ces objectifs importants portés par la Région et qui font écho à la dimension « environnementale » du SDRIF. Par ailleurs, je sais votre engagement de toujours en faveur de la protection de l'environnement et dans la lutte contre le dérèglement climatique et votre détermination pour valoriser la Région comme un espace favorisant un cadre de vie de qualité pour tous les habitants.

Une opposition au projet largement partagée par les acteurs locaux :

HAROPA a développé son projet de port industriel sans prendre la peine de solliciter au moins à titre d'informations les communes alentour et notamment Ablon-sur-Seine, pourtant en première ligne. Nos services ont découvert les objectifs d'HAROPA de manière fortuite et ont dû exiger de leur part une présentation de leur projet.

A ce jour, la commune d'Ablon-sur-Seine et les communes d'Athis-Mons, de Villeneuve-le-Roi et de Villeneuve-Saint-Georges s'opposent à ce projet via dans des courriers co-signés. Le département du Val-de-Marne et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre les soutiennent dans leur opposition.

Des riverains et des associations locales se sont également mobilisés contre ce projet et ses conséquences et notamment SOS Bords de Seine, Athis-pont NON, Citoyen en Seine, En Rue Libre, Jardin Paul Jovet et Montgeron en Commune. Une « Marche des 2 rives » réunissant plusieurs centaines de personnes a été organisée le 30 septembre 2023 dernier pour manifester une opposition citoyenne.

Une pétition signée par 187 ablonais en quelques semaines a notamment été reçue en Mairie pour « dire non » au pont entre Vigneux-sur-Seine et Athis-Mons et pour « dire non » au projet de port d'HAROPA sur les rives de Vigneux-sur-Seine. Ces bulletins reçus sont d'ailleurs transmis au commissaire enquêteur pour être comptabilisés dans l'enquête publique.

Le vendredi 8 mars 2024, une réunion publique organisée à Ablon-sur-Seine et qui traitait entre autre sujet du projet de port HAROPA et de l'hypothèse d'un nouveau franchissement de Seine a réuni plus de 120 personnes qui ont unanimement manifesté une opposition ferme et catégorique à ces projets et à leurs conséquences. Des associations locales mobilisées ont aussi réuni des contributions de riverains et d'acteurs locaux.

Ainsi il est demandé la suppression dans le projet de SDRIF-E des éléments relatifs au « maintien et au renforcement du potentiel multimodal » du site de Vigneux-sur-Seine pour favoriser au contraire la préservation et la mise en valeur de ces zones naturelles structurantes pour la préservation de l'environnement, le respect du cadre de vie et la qualité de vie des habitants et des usagers.

Je vous suis attachée aux préoccupations des acteurs locaux qui composent notre Région et je vous remercie de tenir compte, dans l'élaboration du SDRIF-E des remarques présentées au nom de tous les ablonais.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Maire,
Éric GRILLON

